



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

CAMP DE JOUR
DE SAINT-ALPHONSE

Été 2025

OBJECTIFS

Voici nos objectifs pour un été réussi :

- S'amuser
- Vivre une expérience enrichissante
- Créer des liens avec les pairs
- Développer son sens des responsabilités
- Développer sa créativité
- S'entraider, coopérer et participer
- Développer sa confiance en soi
- Se respecter soi-même et respecter les autres
- Être tolérant face à la différence
- Être non-violent verbalement et physiquement
- Respecter son environnement
- Développer de l'empathie
- Adopter des comportements optimistes et développer son esprit de générosité et d'entraide

Informations pertinentes

Responsable du camp
Cynthia St-Onge
Municipalité de St-Alphonse
Téléphone : 418-388-5214, poste 204
Courriel : loisirs@st-alphonsegaspesie.com

INSCRIPTION ET HORAIRE

Tous les parents doivent remplir la fiche d'inscription pour que leur enfant puisse fréquenter le camp de jour estival.

** Veuillez noter que le dépôt des formulaires d'inscription ne certifie pas votre place en camp de jour, nous vous contacterons pour confirmer votre inscription (nous allons procéder avec la formule premier arrivé, premier servi). La Municipalité de Saint-Alphonse se réserve le droit de refuser des places d'inscription une fois la capacité maximale d'accueil atteinte. **

DATE LIMITE DE REMISE : LE 30 MAI 2025 à 16 h

HEURES D'OUVERTURE

Arrivée des enfants (service de garde)

7 h 30 à 9 h

Camp de jour

9 h à 16 h

Départ des enfants (service de garde)

16 h à 17 h 30

*****le vendredi, le départ est prévu à 17h*****

Nous demandons votre collaboration pour le respect de l'horaire du camp de jour ainsi que du service de garde. **Des frais de 5,00 \$ par 5 minutes de retard seront exigés.**

MÉDICAMENT, URGENCE MÉDICALE ET MALADIE

Le camp de jour ne peut conserver ou administrer des médicaments, sauf sur prescription préalable du médecin traitant et/ou sur autorisation écrite des parents. Le médicament sera accompagné d'une feuille d'autorisation datée et signée du parent ainsi que de la posologie.

Le camp de jour ne se tient pas responsable des frais de transport en ambulance si la situation l'exige.

POLITIQUE EN CAS DE MALADIE

L'enfant qui fait de la fièvre ou qui a une maladie infantile ou contagieuse est retourné à la maison. Si l'enfant ne peut suivre le rythme du groupe, il sera retourné à la maison.

ABSENCE

Si l'enfant doit s'absenter, peu importe le motif, vous devez en aviser la coordonnatrice du camp de jour par téléphone au 418-388-2127 ou par écrit sur Facebook/Messenger.

Les frais de garde doivent être payés même si l'enfant est absent.

CE QUE VOTRE ENFANT DOIT APPORTER CHAQUE JOUR

Chaque article doit être identifié

- Un chapeau ou une casquette
- Des vêtements courts et légers **ET** des vêtements longs et chauds pour les changements de température
- Un costume de bain
- Une vieille chemise pour les ateliers d'arts
- Un repas complet pour le dîner avec plusieurs collations
- De la crème solaire
- Du chasse-moustique
- Un sac à dos
- Une bouteille d'eau
- Une serviette de piscine

OBJETS PERSONNELS

Aucun objet personnel ne sera autorisé au camp de jour.

RÈGLES DE VIE AU CAMP DE JOUR ESTIVAL

- J'utilise un langage adéquat en parlant calmement et poliment.
- Je respecte les employés et mes pairs dans mes gestes et mes paroles.
- Je respecte l'environnement et le matériel.
- Je range mes vêtements, ma boîte à lunch et le matériel aux endroits prévus.
- Je participe positivement aux différentes activités.

N.B. Si je ne respecte pas ces règles, les mesures disciplinaires s'appliqueront. (Voir le paragraphe ci-dessous)

PROCÉDURES DISCIPLINAIRES DU CAMP DE JOUR

1. Avis verbal au représentant de l'autorité parentale.
2. 2^e avis verbal et écrit au représentant de l'autorité parentale.
3. L'enfant rencontre la coordonnatrice ainsi que la responsable du camp de jour.
4. L'enfant est suspendu du camp pour une durée déterminée par la coordonnatrice et la responsable du camp de jour.
5. Au retour, un contrat de bonne conduite doit être signé par l'enfant, le parent et la coordonnatrice de camp de jour.
6. Si le contrat n'est pas respecté, l'enfant ne pourra plus bénéficier du service.

Si le comportement est jugé grave, conformément au code de vie, l'enfant sera immédiatement suspendu du camp par la coordonnatrice.

Horaire type - Camp de jour



7h 30 à 9h

- Arrivée des enfants

9 h à 10 h

- Accueil et activités supervisées

10 h à 10 h 30

- Collation

10 h 30 à 11 h 30 :

- Activités ou sorties supervisées

11 h 30 à 13 h :

- Lavage des mains
- Dîner
- Jeux libres

13 h à 14 h 30 :

- Piscine municipale

14 h 30 à 15 h

- Collation

15 h à 16 h

- Activités supervisées

16 h à 17 h 30

- Jeux libre et départ des enfants

*** L'horaire du camp de jour peut être sujet à changement sans préavis.**